

# Le prix du livre hérisse les libraires

● En achetant un livre chez votre libraire, le prix qu'il vous demande est généralement 2 euros plus élevé que celui affiché au dos du livre. Si un livre coûte plus cher en Belgique qu'en France, c'est parce que la « table » lui est appliquée, une majoration de prix, autrefois utilisée pour couvrir les frais de douane et les risques de change entre les francs belges et les francs français. Une « taxe » qui n'a plus aucune raison d'être depuis longtemps. Pour protester contre la table, le Syndicat des libraires francophones (SLFB) a lancé une pétition, qui a recueilli quelque 13.500 signatures. « La table est appliquée sur la moitié des

ouvrages, distribués en Belgique par Interforum, Hachette et Nord-Sud », explique Régis Delcourt, libraire à Namur et président du SLFB. « Ces groupes justifient le maintien de la table par leur présence en Belgique, en disant qu'elle permet de maintenir leurs filiales. Ce qui n'a aucun sens ».

## MOINS 7%

Cette différence de prix met les libraires en situation d'infériorité par rapport aux opérateurs en ligne. Comment lutter contre un Amazon qui livre gratuitement mais surtout propose, forcément, des prix plus bas puisqu'il n'a pas à assumer cette fichue table ?

« En 2014, les importations de livres de la France vers la Belgique ont diminué de 7% », poursuit Régis Delcourt. « Des ventes qui sont parties vers Amazon ». Avec cette pétition, les libraires ont voulu impliquer les lecteurs et, avec leur appui, interpellier le ministre de la Culture, Joëlle Milquet (cdH). Par la même occasion, les libraires indépendants demandent que, comme dans de nombreux pays européens et en France depuis 1981, le livre soit soumis au « prix unique ». Joëlle Milquet a rencontré tous les acteurs de cette problématique : libraires, bibliothécaires, grande distribution, éditeurs... Actuellement, leurs différents points de vue sont compilés et analysés, dit-on à son cabinet. Une étude juridique a été commandée par le cabinet pour savoir si la matière était bien de sa compétence après la 6e réforme de l'État. ■

M.B.VALENTIN